

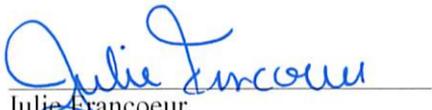
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par trois projets de règlement de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2023 le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté les projets de règlements suivants :
 - *Règlement numéro 255 constituant le comité consultatif d'urbanisme*
 - *Règlement numéro 256 relatif à la démolition d'immeuble;*
 - *Règlement numéro 257 relatif aux dérogations mineures*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 17 avril 2023** à 18 h 30 dans la salle du conseil située au 427-C boulevard Chabot à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlements seront expliqués et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.
4. Les projets de règlements numéro 255, 256 et 257 adoptés ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE QUATORZIÈME JOUR DE MARS 2023



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires ainsi que de l'avoir publié dans une édition de notre journal municipal le St-U le 14 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Julie Francoeur
Directrice Générale et greffière-trésorière

